

Suivi de l'état de santé et conduite professionnelle



Médecins
Infirmier(e)s



14 h
23.24 septembre



930 € HT - Repas inclus

EN PRÉSENTIEL

Réf. 12b047

Ce stage s'adresse aux médecins et infirmier(e)s de santé au travail désireux de maîtriser les bonnes pratiques et responsabilités en matière de suivi de l'état de santé des conducteurs professionnels.

Prérequis

Exercer en SPST.

Objectifs

- Identifier les facteurs de surrisque routier et de conduite dangereuse et leurs conséquences pour le professionnel.
- Maîtriser la réglementation des permis de conduire et les sanctions prévues en cas de conduite dangereuse.
- Appréhender les responsabilités des différents acteurs dans l'aptitude à la conduite.
- Concilier le suivi de santé des conducteurs professionnels (suivi simple – suivi individuel renforcé) avec l'arrêté du 28 mars 2022 et les décisions des commissions médicales du permis de conduire.

Programme

- Définir la réglementation, identifier les responsabilités et contre-indications à la conduite de véhicules.
 - L'accidentologie.
 - Définir les conduites dangereuses.
 - Différencier le permis de conduire et l'autorisation de conduite.
 - Cerner conduite et responsabilité.
 - Les contre-indications médicales officielles à la conduite.
 - Affections médicales incompatibles avec le maintien du permis pour le groupe léger (permis A et B) et le groupe lourd (permis C et D) : affections cardiaques, visuelles, auditives et locomotrices.
- Analyser le suivi des conducteurs professionnels du groupe léger et du groupe lourd présentant des pathologies induisant des troubles de la vigilance.
 - Epilepsies et pathologies neurologiques (AVC, SEP...).
 - Apnées du sommeil.
 - Médicaments et conduite.
 - Addictions et conduite.

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Exemples pratiques de décisions et de conséquences
- Étude de cas.
- Partage de pratique et mise en situation.
- Évaluation par quiz.



ISO 9001:2015
Labellisation PMR